

Bilan de l'emploi en 2024

En 2024, les effectifs salariés annuels moyens déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) ont progressé de 3,0 % (+ 2 140 unités) pour atteindre un total de 73 965 emplois. Moins marquée qu'en 2022 (+ 5,5 %) et 2023 (+ 3,5 %), cette croissance est soutenue par l'ensemble des secteurs d'activité, notamment ceux du secteur tertiaire marchand et de l'administration. Sur un an, le temps moyen de travail progresse de 0,2 % à 148 heures en moyenne mensuelle, portant ainsi la hausse des effectifs moyens en équivalent temps plein (ETP) à 3,2 %. La masse salariale s'accroît de 5,4 % et le salaire moyen brut en ETP augmente de 2,1 % à 357 700 F.CFP, soit un taux horaire à 2 117 F.CFP avec une inflation moyenne en 2024 à 1,2 % (contre + 3,3 % entre 2022 et 2023). Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse comme celui des offres d'emploi de toutes natures. Le nombre d'emplois aidés poursuit son recul, tandis que le nombre d'offres d'emploi normal au Service de l'emploi (SEFI) se reprend.

En 2024, 107 400 personnes se déclaraient en emploi dont 28 300 en situation de non-salariat. Une partie des 10 600 salariés de l'État sont déclarés à la Sécurité sociale française et 2 500 sont en moyenne déclarés mensuellement à la CPS. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans est de 57,7 % et le nombre de personnes au chômage ou dans son halo est estimé à 25 600.

(Source Enquête emploi 2024, réalisée au 2ème trimestre auprès de 5 100 personnes de 15 à 64 ans.)

Le secteur tertiaire marchand et l'administration soutiennent la croissance

Le nombre moyen de l'emploi salarié (73 965 hors CAE et stagiaires) a progressé de 2 140 en 2024, soit une augmentation de 3,0 % des effectifs. Cette hausse, moins importante qu'en 2023 (+ 3,5 %), a ralenti au cours de l'année (respectivement + 0,8 %, + 0,8 %, + 0,7 % et + 0,6 % pour les quatre trimestres) mais demeure malgré tout la troisième la plus importante depuis 20 ans en valeur.

Les effectifs dans l'ensemble des secteurs d'activité progressent en 2024. Ils sont toujours soutenus pour les deux tiers de la hausse par le secteur tertiaire marchand, notamment par le commerce (+ 3,3 %) et les secteurs touristiques tels que l'hébergement-restauration (+ 3,5 %) et les transports (+ 4,4 %). Les effectifs de l'administration publique (+ 2,2 %) contribuent pour 0,4 point à cette augmentation globale. Les effectifs du secteur primaire s'accroissent de 4,7 %, ceux de l'industrie de 1,6 % et ceux de la construction de 1,0 %.

TABLE 1. Emploi salarié annuel selon le secteur d'activité

Secteurs	2021 (nb)	2022 (nb)	2023 (nb)	2024 (nb)	Var. 2024/ 2023 (%)	Var. moy. ann. 2024/2019 (%)
Primaire	1 523	1 599	1 614	1 689	4,7%	-1,2%
Industrie	5 183	5 379	5 557	5 647	1,6%	1,8%
dont Industrie manufacturière	3 834	3 944	4 043	4 092	1,2%	1,2%
Construction	5 472	5 665	5 786	5 844	1,0%	3,7%
Tertiaire marchand	35 138	37 746	39 492	40 933	3,6%	2,2%
dont Commerce et Réparation d'automobiles et de motocycles	10 340	10 757	11 011	11 379	3,3%	2,3%
dont Transports et entreposage	5 543	5 859	6 407	6 691	4,4%	3,0%
dont Hébergement et restauration	6 452	7 762	8 386	8 681	3,5%	2,2%
Tertiaire non marchand	18 477	18 997	19 374	19 853	2,5%	2,4%
dont Administration publique	13 730	14 105	14 318	14 635	2,2%	2,2%
dont Enseignement, Santé humaine et Action sociale	4 747	4 892	5 055	5 218	3,2%	2,7%
Total emploi salarié	65 794	69 387	71 822	73 965	3,0%	2,3%

Source : RGS-CPS, ISPF

Les effectifs de l'administration publique augmentent de 2,2 % en 2024

En 2024, les effectifs du secteur non marchand se sont accrus de 2,5 %, soit une progression de 480 emplois. Celle-ci est plus importante dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale (+ 3,2 %) que dans l'administration publique (+ 2,2 %). Le nombre de salariés des administrations du Pays augmente de 2,2 % et celui des administrations de l'État déclaré à la CPS¹ progresse de 3,3 %, alors que celui des communes n'est en hausse que de 1,4 %.

1. Sur les 10 620 salariés de l'État, 2 540 ont été déclarés mensuellement à la CPS, le reste étant inscrit à la Sécurité sociale dans l'Hexagone.

Le commerce, les transports et l'hôtellerie-restauration soutiennent la hausse de l'emploi

Dans le secteur tertiaire marchand, l'emploi salarié augmente de 3,6 % en 2024. Les effectifs du commerce s'améliorent de 3,3 % et constituent 15 % du total des salariés polynésiens en contribuant pour 0,5 point à la croissance globale. Les effectifs du commerce automobile (+ 4,4 %) et ceux du commerce de détail (+ 4,2 %) progressent plus vite que ceux du commerce de gros (+ 1,7 %). Dans le commerce de détail, les effectifs des commerces d'alimentation et des supermarchés augmentent plus fortement que ceux des supérettes et des hypermarchés. Le nombre de commerces d'alimentation progresse de deux unités sur un an (221 en moyenne annuelle).

Dans le secteur du transport et entreposage, les effectifs progressent de 4,4 %. L'emploi dans les activités de postes et de courrier augmente de façon plus modérée (+ 0,9 %) que dans l'entreposage (+ 4,3 %) et les transports maritimes (+ 9,8 %) et aériens (+ 4,0 %) où la concurrence continue à se développer. L'emploi dans les transports terrestres s'améliore, lui, de 2,3 %.

La hausse de l'emploi dans l'hôtellerie-restauration est particulièrement due à celle des effectifs de la restauration (+ 5,9 %, 3 300 salariés) et dans une moindre mesure à celle des effectifs de l'hébergement (+ 2,1 %, 5 400 salariés). Dans ce dernier secteur, le nombre de structures hôtelières est stable sur un an mais a bénéficié de la réouverture de chambres après rénovation. Le nombre d'emplois du secteur a progressé de 3,5 % pour atteindre 8 680, soit 300 salariés supplémentaires sur un an.

L'emploi dans le secteur de l'information et des communications s'accroît de 1,6 % en 2024, porté essentiellement par les hausses dans les télécommunications (+ 2,5 %) et les services d'information (+ 6,2 %). Les effectifs des banques et assurances augmentent de 3,0 %, alors que ceux des activités immobilières se réduisent pour la troisième année consécutive à - 3,0 %.

Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les effectifs ont crû de 1,9 %. Dans les activités juridiques, les effectifs sont en hausse (+ 3,3 %) mais diminuent dans les activités d'architecture (- 2,7 %). L'emploi augmente dans l'intérim (+ 10,7 %) et la sécurité (+ 4,1 %), mais reste stable dans le nettoyage (- 0,4 %). Depuis cinq ans, l'emploi dans la location de véhicules a progressé de 10,0 % chaque année, de 3,0 % dans la sécurité et de 4,0 % dans le nettoyage.

Les effectifs de l'industrie progressent de 1,6 % en 2024, notamment de 1,4 % dans les industries extractives et de 1,2 % dans les industries manufacturières. Parmi celles-ci, l'emploi se développe de 1,3 % dans l'industrie alimentaire et de 4,6 % dans la fabrication de boissons. Les emplois dans l'industrie des produits métalliques sont en diminution de 4,2 % et de 18,0 % dans le travail du bois. Les effectifs du secteur de la production et distribution d'énergie sont en hausse de 3,0 % et ceux de la production et distribution d'eau, d'assainissement et gestion des déchets progressent de 2,8 %. De 2019 à 2024, leurs effectifs se sont accrus de 4 % et 3 % respectivement chaque année.

Dans la construction, la croissance de 1,0 % des effectifs est principalement soutenue par les travaux publics (+ 3,1 %). Les effectifs du gros-œuvre se réduisent de 0,8 % et ceux du second œuvre de 0,7 %.

Dans le secteur primaire, l'emploi s'apprécie de 4,7 % (+ 80 emplois). Cette hausse, plus modérée dans l'agriculture (+ 1,5 %), est portée par la sylviculture (+ 16,5 %) et la perliculture (+ 10,7 %). Les effectifs de la pêche diminuent de 0,7 % sur un an, ceux de la perliculture demeurent 31 % moins importants que ceux de 2019.

Deux tiers de la croissance de l'emploi dus aux employeurs de plus de 50 salariés

Avec 6 800 employeurs en 2024 au total en moyenne annuelle, le marché du travail polynésien reste toujours dominé par les entreprises de moins de 10 salariés qui représentent 80 % des employeurs et embauchent 20 % des salariés polynésiens. Ces entreprises sont moins nombreuses en 2024 (- 1,9 %) et leurs embauches additionnelles contribuent pour 0,3 point à la croissance. Ce sont les entreprises de plus de 50 salariés qui ont le plus proposé de nouveaux emplois en contribuant pour 2 points au résultat annuel; elles concentrent ainsi plus de 50 % des salariés polynésiens dont les deux tiers travaillent dans l'une des 34 entreprises de plus de 250 salariés évoluant en Polynésie française. Les dix plus importants employeurs concentrent 19 % des effectifs.

Diminution du nombre de nouveaux employeurs et hausse des disparitions

En 2024, le nombre d'établissements employeurs retrouve son niveau de 2022, après l'augmentation de 2023, pour atteindre 8 026 unités. Le taux de cessation d'employeurs remonte également à 15,7 %, soit 215 employeurs disparus de plus. Le nombre de nouveaux employeurs diminue de 320 unités, soit un taux de création de 12,5 %, équivalent au plus bas de l'année 2020. Ces nouveaux employeurs ont créé un peu plus d'un emploi salarié chacun en moyenne. Le stock brut d'emplois créés, moins ceux supprimés par les entreprises fermées, reste cependant positif avec 137 emplois supplémentaires.

Les effectifs des employeurs présents en 2023 comme en 2024 (87 % des établissements) se sont accrus de 2,8 % (+ 2 010 personnes), taux légèrement inférieur à l'évolution globale (+ 3,0 %).

TABLE 2. Emploi salarié et établissements employeurs

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'établissements employeurs	8 096	8 029	8 295	8 026
Emplois annuels moyens	65 794	69 387	71 822	73 965
Disparition employeurs (nb)	-1 175	-1 137	-1 089	-1 304
Taux de cessation employeurs (%)	14,5%	14,0%	13,6%	15,7%
Emploi cessation employeurs (nb)	-827	-1 355	-956	-1 033
Nouveaux employeurs (nb)	1 181	1 070	1 355	1 035
Taux de création employeurs (%)	14,6%	13,2%	16,9%	12,5%
Emploi salarié nouveaux employeurs (nb)	1 379	1 249	1 224	1 170
Nombre d'employeurs présents en n et n-1 (nb)	6 915	6 959	6 940	6 991
Evolution emploi salarié employeurs présents en n et n-1	1 148	3 699	2 169	2 006

Source : RGS-CPS, ISPF



Le temps moyen travaillé en hausse

En 2024, le temps moyen travaillé mensuellement croît de 0,3 heure par rapport à 2023 (147,7 heures) pour se situer à 148,0 heures. Le volume total d'heures déclarées est en augmentation de 3,2 % et équivalait à 64 790 emplois en équivalent temps plein.

Le nombre de salariés réalisant des heures supplémentaires s'accroît continuellement depuis 2020 (13,4 %). À l'inverse, la part de personnes travaillant à temps partiel continue de diminuer à 33,1 % (39,2 % en 2020). Un salarié sur huit travaille moins qu'un mi-temps (84,5 heures mensuellement) et un sur cinq moins de 126 heures par mois.

Les hommes sont toujours deux fois plus nombreux que les femmes à réaliser des heures supplémentaires (17 % contre 9 %) ; les femmes sont plus souvent employées à temps partiel que les hommes (35 % contre 31 % des hommes).

Le salaire moyen en hausse dans l'ensemble des secteurs

En 2024, le salaire brut moyen pour 148 heures est de 313 400 F.CFP contre 306 100 F.CFP en 2023, soit une progression de 2,4 % sur un an. Il correspond à un salaire net de 267 300 F.CFP au 31 décembre 2024. La moitié des salariés ont perçu moins de 235 100 F.CFP brut, soit un salaire net de 201 700 F.CFP. Du fait d'un temps de travail réduit (temps de travail partiel), 22 % des salariés ont gagné moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), soit 173 181 F.CFP.

TABLE 3. Salaire moyen en équivalent temps plein selon le secteur d'activité

	2021 (F.CFP)	2022 (F.CFP)	2023 (F.CFP)	2024 (F.CFP)	Var. 2024/ 2023 (%)	Var. moy. ann. 2024/ 2019 (%)
Primaire	238 047	245 893	248 411	257 990	3,9%	3,8%
Industrie	343 946	346 482	358 342	366 046	2,1%	1,8%
dont Industrie manufacturière	299 507	296 838	305 888	313 850	2,6%	1,3%
Construction	248 213	250 136	260 722	268 813	3,1%	1,5%
Tertiaire marchand	331 854	332 675	343 013	350 768	2,3%	1,7%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	291 239	299 240	308 099	314 948	2,2%	1,9%
dont Transports et entreposage	432 241	430 937	433 223	445 366	2,8%	0,7%
dont Hébergement et restauration	266 675	260 433	279 664	284 923	1,9%	2,4%
Tertiaire non marchand	377 267	383 060	394 325	401 308	1,8%	1,5%
dont Administration publique	367 004	373 960	386 087	394 290	2,1%	1,6%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	409 872	411 137	419 679	422 507	0,7%	1,2%
Total emploi salarié	337 648	339 680	350 249	357 737	2,1%	1,7%

Source : RGS-CPS, ISPF

Cette progression est le résultat de la hausse de 0,2 % du temps moyen travaillé (148,0 heures en 2023) et de 2,1 % du salaire moyen en ETP, qui atteint 357 700 F.CFP brut (304 600 F.CFP net), soit un taux horaire de 2 117 F.CFP brut (1 802 F.CFP net).

En mai 2024, le SMIG polynésien brut a progressé pour se porter à 173 181 F.CFP pour 169 heures de travail, soit 1 024,74 F.CFP par heure. Il était de 169 153 F.CFP brut depuis janvier 2023. Ce SMIG correspond à un revenu net de 149 500 F.CFP. L'évolution du salaire moyen en ETP (+ 2,1 %) a été supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation (+ 1,2 %).

Le salaire brut moyen en ETP du secteur primaire augmente de 3,9 % à 258 000 F.CFP ; les salaires dans la pêche en mer étant nettement supérieurs à ceux de la perliculture ou de l'agriculture. Dans la construction, il est de 268 800 F.CFP et s'accroît de 3,1 %, alors qu'il progresse de 2,1 % dans l'industrie à 366 000 F.CFP. Dans le secteur tertiaire marchand, le salaire moyen en ETP augmente de 2,3 %. L'accroissement de 2,8 % est sensiblement plus important dans les transports et entreposage que dans l'hôtellerie-restauration (+ 1,9 %) et le commerce (+ 2,2 %). Dans l'administration publique, le salaire brut moyen en ETP est de 394 300 F.CFP et progresse de 2,1 %. Cette augmentation est moins forte dans l'enseignement, santé humaine et action sociale (+ 0,7 %).

En 2024, la moitié des salariés est sur une base de salaire inférieure à 248 700 F.CFP brut, contre 242 900 F.CFP en 2023. Cette médiane des salaires en ETP bruts augmente ainsi de 2,4 %. Un quart des salariés est sur une base inférieure à 197 600 F.CFP brut et un autre quart sur une base supérieure à 395 600 F.CFP brut. Les salariés sous la médiane des salaires reçoivent 26 % de la masse salariale distribuée et les 10 % les mieux rémunérés cumulent 30 % de l'ensemble des salaires.

Les différences de salaires nets perçus entre hommes et femmes demeurent, même si elles tendent à se résorber. En 2024, le salaire moyen perçu tous emplois confondus par les femmes est 7 % moins élevé que celui des hommes, contre 10 % en 2019. Sur cette période, la part de salariés à temps partiel diminue plus fortement pour les femmes, même si elle demeure plus importante : cette part s'est réduite de 4 points pour les femmes et de 2 points pour les hommes.

Hors effets des temps partiels et des heures supplémentaires, la rémunération moyenne en ETP des femmes est de 356 300 F.CFP, contre 359 200 F.CFP pour les hommes tous emplois confondus. La rémunération moyenne en ETP des hommes est ainsi supérieure de 0,8 % à celle des femmes. Cet écart entre hommes et femmes continue de s'accroître dans le privé (+ 5,9 %), mais également dans le secteur public au profit des femmes (+ 7,3 %) ². Cette différence peut s'expliquer par leurs structures différentes (56 % des hommes dans le privé, contre 48 % dans le public) et un salaire moyen en ETP 19 % plus élevé dans le public. En outre, les femmes occupent des postes plus qualifiés dans le secteur public que dans le secteur privé.

2. Marine ADAM, Points Études et Bilans de la Polynésie française n° 1268 (Novembre 2021) *Des fortes inégalités salariales en Polynésie française*

La croissance de la masse salariale portée par le secteur tertiaire marchand

En 2024, la masse salariale augmente de 5,4 % après la progression de 7,6 % en 2023. Sur cinq ans, elle s’améliore de 23,1 %, soit une hausse annuelle moyenne de 4,2 %.

La masse salariale de l’industrie augmente de 4,1 %, celle du secteur primaire de 11,5 % et celle de la construction de 4,9 %. La progression de la masse salariale dans le secteur tertiaire marchand (+ 6,3 %) est de nouveau portée par le commerce et les secteurs liés au tourisme : transport et entreposage (+ 8,1 %) et hébergement-restauration (+ 6,2 %).

La masse salariale des entreprises de plus de 50 salariés s’est accrue de 5,5 %, celle des structures de 10 à 49 salariés de 5,8 % et celle de moins de 10 salariés de 4,2 %. Dans l’administration publique, la masse salariale augmente de 4,1 % ; elle s’accroît de 8,5 % dans l’administration de l’État, de 1,7 % dans celle du Pays et de 5,1 % dans celle des communes.

En 2024, la masse salariale déclarée à la CPS augmente de 5,4 % suite à la hausse de 0,2 % de la durée moyenne du travail ainsi qu’à l’augmentation des effectifs annuels et du salaire horaire moyen de 3,0 % et 2,1 % respectivement.

TABLE 4. Masse salariale annuelle selon le secteur d’activité

	2022 (million de F.CFP)	2023 (million de F.CFP)	2024 (million de F.CFP)	Var. 2024/ 2023	Var. moy. annuel 2024/2019
Primaire	3 621	3 776	4 210	11,5%	2,3%
Industrie	21 069	22 605	23 541	4,1%	3,7%
dont Industrie manufacturière	13 012	13 840	14 425	4,2%	2,7%
Construction	15 106	16 070	16 854	4,9%	5,6%
Tertiaire marchand	125 110	136 243	144 839	6,3%	4,4%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	34 844	36 870	38 968	5,7%	4,4%
dont Transports et entreposage	25 280	28 377	30 673	8,1%	3,8%
dont Hébergement et restauration	19 949	23 278	24 711	6,2%	5,0%
Tertiaire non marchand	80 260	85 120	88 696	4,2%	4,0%
dont Administration publique	58 738	62 432	64 994	4,1%	4,0%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	21 522	22 688	23 702	4,5%	3,9%
Total emploi salarié	245 165	263 814	278 140	5,4%	4,2%

Source : RGS-CPS, ISPF

La baisse du nombre de demandeurs d’emploi se poursuit

La hausse de l’emploi ces dernières années, conjuguée à un ralentissement démographique, a concouru mécaniquement à la baisse des demandeurs d’emploi depuis trois ans.

TABLE 5. Demandes d’emplois

	2022	2023	2024	Var. 2024/ 2023 (%)
STOCK				
DEFM* au 31 décembre	10 271	9 250	9 039	-2,3%
DEFM* en moyenne annuelle	12 358	10 276	9 485	-7,7%
inscrits depuis moins de 3 mois	8 285	6 678	6 185	-7,4%
inscrits depuis 3 à 6 mois	1 982	1 687	1 597	-5,3%
inscrits depuis 6 à 12 mois	1 234	1 122	937	-16,5%
inscrits depuis 1 an et plus	850	784	764	-2,6%
FLUX				
Nouvelles inscriptions**	38 625	30 096	28 357	-5,8%
Demandeurs différents	28 309	22 775	21 357	-6,2%
primo-demandeurs	4 646	3 927	4 023	2,4%

* Demandes d’emploi non satisfaites en fin de mois
** Un même demandeur peut s’inscrire plusieurs fois dans l’année, mais une seule inscription est active

Source : SEFI, ISPF

En 2024, le nombre de demandeurs d’emploi différents inscrits au SEFI diminue de 6,2 % (21 400) et le stock moyen de demandes d’emploi à chaque fin de mois (DEFM) est également en retrait de 7,7 % (9 500). Le nombre de primo-demandeurs se reprend de 2,4 % à 4 020.

Le nombre de DEFM diminue quels que soient l’âge et le genre, même si cette diminution est plus accentuée pour les 25 ans et plus ainsi que les hommes. Le nombre d’inscrits depuis au moins six mois est davantage en baisse que celui des inscrits depuis moins de six mois.

Le nombre de ceux sans diplôme ou titulaires du brevet ou d’un BEP/CAP continue sa diminution (51 %). Ils sont 18 % des demandeurs d’emploi à ne détenir aucun diplôme. Les demandeurs d’emploi sont de plus en plus diplômés ; la moitié des demandeurs sont diplômés du baccalauréat ou de l’enseignement supérieur en 2024 (49 % contre 46 % en 2023).

Le nombre de demandeurs d’emploi décroît qu’ils aient déjà travaillé ou non. Ceux ayant travaillé plus de deux ans sont 9 % moins nombreux qu’en 2023 et ceux ayant travaillé moins de deux ans ou jamais sont 7 % moins nombreux.

L'offre d'emploi normal progresse

Le nombre d'offres d'emploi de toutes natures parvenues au SEFI se réduit de 8 % en 2024, soit un total de 10 600 propositions. Les offres d'emploi normal se reprennent à 7 000 postes (+ 3,3 %).

TABLE 6. Nouvelles offres d'emploi (nombre de postes offerts)

	2022	2023	2024	Var. 2024/ 2023 (%)
I. OFFRES D'EMPLOI	9 365	8 875	8 541	-3,8%
Offres d'emploi normal	6 829	6 788	7 010	3,3%
Offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 536	2 087	1 531	-26,6%
1. Contrats en entreprise	741	1 113	1 007	-9,5%
Offres Apprentissage (APP)	96	224	346	54,5%
Offres CTH (CTH)	23	40	63	57,5%
Offres Aide au Contrat de Travail (ACT)	517	723	523	-27,7%
Offres Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACP)	28	36	17	-52,8%
Offres Aide au Contrat (ACI)	77	90	58	-35,6%
2. Stages en entreprise	1 527	756	317	-58,1%
Offres Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE)	1 029	358	34	-90,5%
Offres Stage d'Insertion en Entreprise (SITH)	263	254	224	-11,8%
Offres Contrat de Développement Local (CVD)	235	144	59	-59,0%
3. Aides à la création d'entreprise	268	218	207	-5,0%
Offres Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité (ICRA)	268	218	207	-5,0%
II. OFFRES DE STAGE DE FORMATION	969	616	701	13,8%
Demandeurs	26	30	14	-53,3%
Salariés	451	496	550	10,9%
Accompagnements (CPIA, CDL, STH, APP)	492	90	137	52,2%
III. OFFRES D'INSERTION (secteur non marchand)	3 758	1 987	1 343	-32,4%
Offres de stages Convention d'accès à l'emploi (CAE puis CAER)	2 034	757	15	-98,0%
Offres de stages Convention d'accès à l'emploi professionnel (CAE PRO)	400	91	137	50,5%
Offres Stage d'Insertion en Administration (SITH)	872	836	931	11,4%
Offres de stages Contrat de Développement Local (CDL)	233	162	208	28,4%
OFFRES D'EMPLOI DE TOUTES NATURES (I+II+III)	14 092	11 478	10 585	-7,8%

Source : SEFI, ISPF

Les offres d'emploi aidé sont en diminution de 24 % après la baisse de 35 % en 2023. Celles pour le secteur marchand baissent de 27 % à 1 500 postes offerts et celles du secteur non marchand de 21 % avec la création de 1 300 offres d'insertion (contre 2 000 en 2023). Les offres de convention d'accès à l'emploi (CAE) se sont arrêtées en fin d'année 2024, alors que les stages d'insertion travailleur handicapé (SITH) se sont maintenus (930).

Les offres en stage de formation professionnelle sont en augmentation de 14 %.

Les postes en contrat à durée déterminée (CDD) totalisent 58 % des offres en 2024, contre 54 % en 2023. Leur nombre s'accroît de 400 (+ 11 %), alors que les offres proposées en CDI sont 6 % moins nombreuses que l'année précédente. En 2024, 40 % des offres sont présentées sans limite de durée, contre 45 % en 2023. Les créations de postes sont en baisse de 11 % (31 % des offres), tandis que le nombre de postes en remplacement augmente de 11 %.

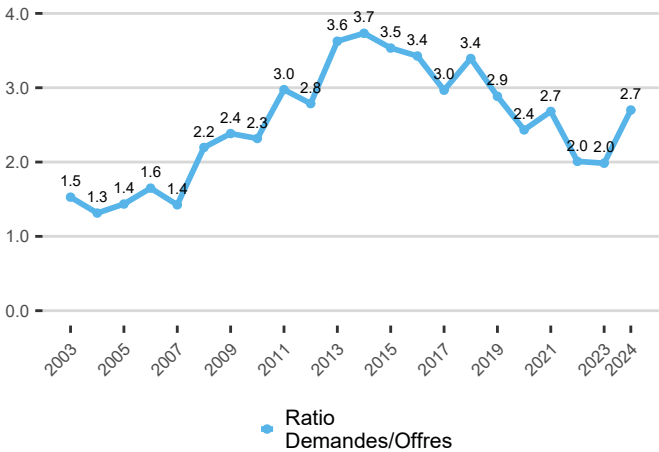
Un tiers des offres sont à destination des diplômés de l'enseignement supérieur (35 % contre 39 % en 2023), soit 2 430 postes en 2024. Le nombre de postes nécessitant le seul baccalauréat diminue d'autant que celui des diplômés de l'enseignement supérieur (- 190 chacun). Trois offres sur dix sont également proposées aux personnes sans diplôme (28 %).

Les secteurs de formation les plus recherchés sont la gestion et comptabilité, l'hôtellerie-restauration et le commerce.

Le marché du travail se stabilise

Toutes offres confondues, le nombre de demandes pour une offre d'emploi se redresse à 2,7 en 2024. Plus ce ratio se rapproche de 1, plus le marché du travail se rapproche de l'équilibre.

Fig. 1. Ratio nombre de demandeurs pour une offre d'emploi



Source : SEFI, ISPF

Définitions

CAE : la convention d'accès à l'emploi est un dispositif en faveur des personnes sans emploi et ouvrant droit à une indemnité versée au bénéficiaire en contrepartie d'une activité présentant un intérêt pédagogique dans un organisme d'accueil.

DEFM : les demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois sont des demandes d'emploi actives, restées insatisfaites en fin de mois. Elles correspondent au stock des demandeurs d'emploi actifs en fin de mois.

Demandeur actif : un demandeur reste actif durant les trois mois qui suivent sa dernière visite.

Demandeur d'emploi : personne déclarant rechercher un emploi.

Domaine de formation / Secteur d'activité : se rapporte à un métier exercé par une personne, tandis que le secteur d'activité se réfère à l'activité exercée par une entreprise.

Inscription : un seul demandeur peut effectuer plusieurs inscriptions dans le mois, mais une seule est active.

Offre d'emploi aidé : correspond à toutes les mesures d'aide à l'emploi et offres d'emploi pour lesquelles l'employeur bénéficie d'un accompagnement financier pour l'embauche.

Offre d'emploi normal : correspond aux offres d'emploi faites de manière spontanée par les employeurs.

Postes offerts : une offre d'emploi peut proposer plusieurs postes (exemple : un employeur recherche deux secrétaires). De manière générale, il s'agit d'un nombre d'offres, sous-entendu un nombre de postes offerts.

Primo-demandeur : personne venant d'effectuer sa toute première inscription au Service de l'emploi.

Salaire en équivalent temps plein (ETP) : salaire converti à un temps plein annuel. Les postes à temps partiel ou effectuant des heures supplémentaires sont ainsi convertis en temps pleins annuels au prorata du volume de travail effectué.

Source

Cette publication se fonde sur les déclarations de main-d'oeuvre obligatoires effectuées auprès de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) à partir du fichier fourni au 30 juin 2024.

Bibliographie

Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1287 (novembre 2024) *Bilan de l'emploi en 2023*

Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1287 (décembre 2023) *Bilan de l'emploi en 2022*

Télécharger les données

Toutes les données et les données complémentaires

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1493
Auteur de la publication	Charly BODET
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépôt légal	Septembre 2025
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

